Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE LA SUISSE

Le Conseil d'Etat répond à la consultation sur le rapport Brunner

Le Conseil d'Etat approuve avec quelques nuances et réserves les recommandations du rapport de la commission Brunner. Il exprime également son souhait que ce rapport soit suivi d'études détaillées et concrètes visant notamment à adapter notre armée et notre protection civile. Le conseiller fédéral Adolf Ogi avait chargé la commission Brunner d'élaborer des lignes directrices en matière de politique de sécurité et de politique militaire pour la Suisse après le tournant du siècle.

Consulté par le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports sur le rapport de la commission d'étude pour les questions stratégiques (commission Brunner), le Conseil d'Etat a déposé sa prise de position. Il relève l'intérêt de ce document qui servira notamment à réactualiser le Rapport 90 sur la politique de sécurité du pays et à définir la notion de politique de sécurité à l'aube du XXIème siècle.

Le gouvernement relève également que le fait que les auteurs du rapport l'aient voulu concis et accessible à chacun s'est fait au prix de nombreuses simplifications pour des problèmes qui sont le plus souvent fort complexes. Il s'agira donc de poursuivre la réflexion et de procéder à des études et analyses fouillées pour que des décisions claires et opérationnelles aboutissent à des nouveaux concepts, particulièrement en ce qui concerne la politique générale de sécurité de la Suisse et de ses composantes principales que sont l'armée et la protection civile.

Le Conseil d'Etat est d'avis que leur adaptation et maintien sont justifiés pour ce qui concerne notamment les matériels et infrastructures. Il relève également que la répartition des tâches entre les divers partenaires de la défense générale doit tenir compte des compétences spécifiques de chacun afin d'éliminer les doublons.

Enfin, il salue l'idée d'ouverture de notre pays dépassant ce faisant ses vieilles réticences, dans un intérêt bien compris, dans des engagements internationaux. Il relève toutefois que les implications de ces engagements devront au préalable être

clairement explicités et portés à la connaissance de l'opinion publique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juillet 1998

M. Olivier Durgnat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021 / 316 47 01